



Permi ou declaration travaux

Par Visiteur

Bonjour,
pour construire un mur de soutènement à l'intérieur de ma propriété, 10 m environ des bordures, haut de 3 m long de 6
dois je déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux en mairie?
Merci pour votre aide

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

En l'état actuel de la législation, vous avez l'obligation d'effectuer une déclaration de travaux auprès de la mairie du lieux
où vous avez votre domicile.

Cordialement.